

# **FO** *la force syndicale* **DGFIP** SECTION de la VENDEE **INFORMATION**

Notre section syndicale dispose d'un site internet sur lequel vous trouverez toutes les informations utiles :

- \* Coordonnées des élus en CAPL et CTL, des délégués au CHS-CT et au CDAS.
- \* Comptes-rendus réguliers des réunions avec la Direction (CTL, CAPL, CHS-CT et CDAS).
- \* Tracts sur l'actualité sociale (notation-entretien professionnel, règles de mutations, etc...).
- \* Agenda des réunions syndicales.

Ce site internet est accessible depuis ULYSSE 85 en utilisant le chemin suivant :

**ULYSSE 85 / Vie pratique / Vie sociale / Action syndicale / FO DGFIP**

ou à l'adresse suivante sur internet :

**<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>**

**FO** *la force syndicale* **DGFIP**

Section de la VENDEE  
Cité Administrative Travot SIP La Roche sur Yon Service Recouvrement 85000 LA ROCHE SUR YON  
Adr.: YON  
Tél. :02-51-45-11-06  
Mèl :sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr

**85**

Bienvenue sur le site Web de la section de la VENDEE du syndicat national F.O.-DGFIP

**ENTRETIEN PROFESSIONNEL - FONCTIONNEMENT ET RECOURS** (le 21/03/2013)  
[ ; Ci-joint petit guide supplémentaire sur l'entretien professionnel et les modalités de recours existantes... ; ]  
[ ; N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire ; ]->Voir l'intégralité de l'article

L'agenda du mois en cours: mars 2013

L	M	M	J	V	S	D
25	26	27	28	01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17

Nos dernières publications:

- ENTRETIEN PROFESSIONNEL - FONCTIONNEMENT ET RECOURS, le 21/03/2013 dans Informations diverses.
- CAPL Cadres B et C filière gestion publique, le 01/03/2013 dans Comptes rendus C.A.P.L..
- MOBILISATION DU 5 MARS le 01/03/2013 dans

**Quel que soit votre grade (A, B ou C), les élus et les délégués FO sont présents pour vous représenter dans toutes les instances départementales (CAPL, CTL, CHS-CT, CDAS).**

\* Être **militant**, c'est avant tout faire preuve de générosité et de combativité pour défendre vos droits individuels et collectifs, avec le soutien d'une organisation syndicale nationale indépendante et structurée, qui est en mesure de vous défendre avec efficacité.

Forts de leur expérience, les militants FO défendent vos intérêts individuels et notre outil de travail.

\* Être **syndiqué**, ce n'est pas être différent, c'est vouloir faire aboutir de légitimes revendications. Sans adhérent, et donc sans cotisation, les moyens d'action du syndicat sont nécessairement limités. Ces cotisations permettent de faire vivre l'action syndicale, elles nous permettent de nous déplacer régulièrement dans les services pour vous rencontrer (frais de déplacement) et diffuser les informations syndicales (achat de papier et édition des tracts). Certains pensent sans doute que le montant de la cotisation annuelle est trop élevé, ce qui s'explique principalement par une structure syndicale confédérée présente à tous les niveaux de l'état. Mais il ne faut pas oublier que **vous bénéficiez désormais d'un crédit d'impôt de 66%**. Des facilités de paiement sont également proposées, il est possible de fractionner son versement.

**A titre d'exemple :**

\* **Pour un cadre C à l'indice 328 (AAP2 -6), la cotisation annuelle s'élève à 96.00€, soit 32.00€ après déduction du crédit d'impôt de 66%. Le coût mensuel est donc de 2.70€.**

\* **Pour une cadre B à l'indice 405 (CI-8), la cotisation annuelle s'élève à 123.00€, soit 41.00€ après déduction du crédit d'impôt de 66%. Le coût mensuel est donc de 3.40€.**

\* **Pour une cadre A à l'indice 524 (I-8), la cotisation annuelle s'élève à 166.00€, soit 55.00€ après déduction du crédit d'impôt de 66%. Le coût mensuel est donc de 4.60€.**

**En tant qu'adhérent :**

\* Vous bénéficiez d'une revue de presse sociale quotidienne adressée sur vos mails professionnels.

\* Vous recevez trimestriellement la revue de notre syndicat national FO DGFIP « le syndicaliste ».

\* Vous recevez des informations de la Fédération des finances FO et de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO.

\* Vous recevez tous les ans une guide fiscal pour votre déclaration de revenus.

\* Régulièrement, des informations vous sont directement adressées concernant principalement les règles de gestion (mutations, avancement, entretien professionnel, etc...).

***Nos cotisations départementales sont indexées sur le point d'indice et sont proportionnelles à la quotité du temps de travail, avec crédit d'impôt de 66%***

---

*Si vous souhaitez adhérer, retourner le coupon ci-dessous au Trésorier (chèque à l'ordre de FO DGFIP 85)  
Le barème des cotisations se trouve sur notre site internet (rubrique « informations diverses » – janvier 2013)*

**NOM :** **GRADE et INDICE :** **QUOTITE TEMPS DE TRAVAIL :**

**PRENOM :** **AFFECTATION :**

**PAIEMENT :**  **1fois**  **2fois**  **3fois**  **4fois**

**paiement immédiat**

**paiement différé**

*Secrétaire départemental : Sébastien LIEVRE – SIP La Roche / Yon (Recouvrement)*

*Trésorière : Stella CREPEAU - SIE Les Sables d'Olonne*